

# Forum multi-intervenants

## Mandat

<b>Mission</b>	<b>2</b>
<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Réunions</b>	<b>3</b>
<b>Membres</b>	<b>3</b>
<b>Communication</b>	<b>7</b>
<b>Évaluation</b>	<b>7</b>
<b>Activités</b>	<b>8</b>
Rédaction du plan	<b>8</b>
Mise en œuvre du plan	<b>8</b>
Auto-évaluation à mi-parcours	<b>9</b>
Rapport sur les progrès réalisés du Mécanisme de rapport indépendant (IRM)	<b>9</b>
Auto-évaluation finale	<b>9</b>
Rapport-bilan de l'IRM	<b>9</b>
Changement au sein des membres du Forum	<b>10</b>
<b>Annexe A. Critères de sélection</b>	<b>10</b>
<b>Appendix B. Processus de présentation des candidatures</b>	<b>11</b>
<b>Sommaire des modifications du mandat</b>	<b>12</b>

# Mission

Le Forum multi-intervenants vise à favoriser un dialogue constructif et continu sur le gouvernement ouvert entre le gouvernement du Canada et les intervenants non gouvernementaux.

La mise sur pied d'un forum permanent propice au dialogue a pour but de fournir une structure officielle facilitant la communication régulière et bidirectionnelle entre le gouvernement et les principaux intervenants en matière de gouvernement ouvert et de réaliser des gains réels en ce qui a trait à la transparence, la responsabilisation et la participation.

## Introduction

Le Forum multi-intervenants (ci-après le « Forum ») est une réunion périodique des intervenants et des représentants du gouvernement pour discuter des politiques de gouvernement ouvert, en particulier, la création, la mise en œuvre et l'évaluation du Plan d'action national (PAN) du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). Le Forum est de nature consultative et est axé sur la recherche d'un consensus, l'action collective et la création collaborative. Il s'agit d'un mécanisme de dialogue qui repose sur les [normes de participation et de co-crédation du PGO](#) et qui devrait faire évoluer et renforcer la collaboration entre ses membres et d'autres intervenants engagés.

Le Forum, dont la composition est le reflet du profil linguistique et de genre du Canada, favorise le recrutement de membres hautement efficaces, impartiaux et provenant de diverses régions et de divers milieux afin de soutenir un dialogue inclusif.

Le Forum n'est qu'un élément de l'engagement pris par le gouvernement de mener de vastes consultations auprès d'intervenants sur les questions de gouvernement ouvert, notamment comme l'exigent les [articles de gouvernance](#) du PGO (en anglais), et il est destiné à compléter, et non à remplacer, les autres moyens de [consultation](#).

Le présent document décrit la composition, les activités, les règles et les processus du Forum. Il appartient aux membres du Forum de convenir des détails des processus sur une base continue (par exemple, méthode d'élection). Le mandat peut être modifié en fonction des leçons apprises dans le cadre de l'examen décrit dans la section Évaluation.

# Réunions

**Fréquence** : le Forum se réunit une fois tous les deux mois à la même heure, comme en auront convenu les membres. Le Forum peut toutefois se réunir plus fréquemment lorsqu'il faut travailler en collaboration dans le cadre du processus de création du PAN (par exemple, nombre d'événements, lieu et format).

**Réunions extraordinaires** : les membres peuvent convenir d'organiser des réunions supplémentaires et de créer des groupes de travail chargés de se pencher sur des défis particuliers. Ces groupes de travail se réunissent séparément et rendent des comptes au groupe élargi lors des réunions périodiques.

**Moyens de participation** : le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) prend des dispositions pour la participation à distance par téléconférence ou vidéoconférence et, s'il y a lieu, réserve une salle pour la participation en personne. Une participation en personne est recommandée, dans la mesure du possible, pour améliorer la communication, la compréhension et la collaboration et renforcer la confiance. Tous les membres se réuniront en personne une fois par an.

**Lieu** : à moins que les membres n'en conviennent autrement, la réunion en personne aura lieu à Ottawa.

**Langue** : les membres peuvent s'exprimer en français ou en anglais. Tous les documents de réunion seront disponibles dans ces deux langues.

**Participation de non-membres** : les présidents peuvent convenir d'inviter des non-membres à une réunion. Par exemple, si les membres se réunissent pour discuter d'un engagement particulier du PAN du PGO, le ministère chargé de mettre en œuvre l'engagement peut être invité à participer à la réunion.

# Membres

**Composition** : le Forum sera composé de huit (8) membres intervenants et de quatre (4) membres du gouvernement. Des observateurs du gouvernement ou d'autres secteurs peuvent être invités aux réunions selon les besoins et comme convenu par les membres. Au moins six membres intervenants doivent être des représentants d'organismes sans but lucratif inscrits au Canada.

**Sélection des membres du gouvernement** : le Forum comprend des hauts représentants auxquels le gouvernement a délégué un niveau de pouvoir décisionnel suffisant pour prendre des mesures. Les représentants du gouvernement comprendront au moins un représentant du SCT.

**Sélection des membres intervenants** : les nouveaux membres intervenants seront choisis par un comité de sélection, composé de deux membres intervenants du Forum actuel, élus par les membres intervenants. Les présidents du Forum ne feront pas partie de ce comité.

La candidature des candidats aux postes d'intervenant au sein du Forum peut être présentée par le candidat lui-même ou une autre personne, comme l'indique l'annexe B.

Le comité évaluera la liste longue des candidatures à l'aide des critères de sélection énoncés à l'annexe A pour établir une liste préliminaire restreinte, qui devra contenir au moins deux fois plus de noms que de postes à pourvoir. La liste restreinte sera rendue publique. Les candidats présélectionnés devront fournir deux références et seront invités à une entrevue (dans la mesure du possible, en personne). Le comité rendra public un procès-verbal de son processus, de ses délibérations et de son choix.

**Postes vacants** : si un siège d'intervenant devient vacant, les membres s'entendent sur un calendrier de sélection. Le même bassin de candidats évalués est utilisé pour pourvoir les postes vacants.

**Durée du mandat** : les membres sont élus pour un mandat renouvelable de deux ans qui prendra fin au plus tard à la prochaine élection régulière. Les premiers membres intervenants élus ont des mandats échelonnés, c'est-à-dire que quatre d'entre eux ont un mandat de deux ans et quatre autres, de trois ans, afin d'assurer la continuité des travaux d'une année à l'autre. La sélection de ces premiers membres s'effectue par bulletin de vote aléatoire. Après les mandats initiaux, la sélection des membres intervenants se fait annuellement, à compter de 2019.

Intégration : les nouveaux membres reçoivent l'information nécessaire ainsi qu'une formation afin d'assurer une compréhension et des attentes communes, ce qui comprend un appel prévu avec les nouveaux membres.

### **Description des fonctions et des responsabilités**

- *Présidents* : le Forum a un président du gouvernement et un président des intervenants. Les présidents préparent les projets d'ordre du jour des réunions et modifient les ordres du jour en fonction des commentaires des autres membres. Chaque président préside les réunions à tour de rôle. Lors des réunions, un président peut déléguer des responsabilités à un autre membre. Les présidents représentent également le Forum dans tous les documents publics susceptibles d'être publiés, par exemple les articles de blogue ou les rapports de rétroaction.
- *Secrétariat* : il revient au SCT de fournir un soutien administratif au Forum, par exemple la distribution des documents, la rédaction des procès-verbaux des réunions, la réservation des salles, l'invitation des non-membres et la préparation des communications.

### **Nomination des hauts représentants**

- *Président du gouvernement* : les membres du gouvernement choisissent le président du gouvernement.
- *Président des intervenants* : les membres intervenants sélectionnent le président des intervenants.

**Fin de l'adhésion** : l'adhésion au Forum prend fin si :

- l'organisation du membre est dissoute;
- le membre démissionne;
- le mandat du membre arrive à échéance;
- le membre n'assiste pas à trois réunions consécutives sans motif raisonnable;
- le membre n'assiste pas à la plupart des réunions au cours d'une année civile sans motif raisonnable.

Nonobstant ce qui précède, la fin du mandat d'un membre peut être temporairement prolongée jusqu'à la nomination d'un successeur, à condition que cette prolongation ne dépasse pas six mois.

### **Lignes directrices sur les conflits d'intérêts destinées aux membres du Forum (ci-après les « membres »)**

#### **Objectif**

L'objectif des Lignes directrices sur les conflits d'intérêts est d'aider les membres à s'acquitter de leurs fonctions au sein du Forum de manière à conserver la confiance du public dans l'intégrité du Conseil du Trésor, du Forum et du gouvernement du Canada. Les lignes directrices suivantes tiennent compte des dispositions de la [Loi sur les conflits d'intérêts](#).

Il est entendu que les membres ne participent aux travaux du Forum qu'à temps partiel et qu'ils possèdent une expertise dans les domaines pertinents pour un gouvernement ouvert et les intervenants. Par conséquent, les membres peuvent être liés à des organisations qui reçoivent des fonds du Conseil du Trésor ou d'organes fédéraux. Il peut en résulter des conflits d'intérêts potentiels, réels ou apparents qui doivent être gérés efficacement afin de protéger la réputation du gouvernement du Canada, du Forum, des membres et de l'organisation bénéficiaire.

Tout membre qui a un lien officiel avec le bénéficiaire proposé doit indiquer sa relation avec celui-ci et se retirer de toute discussion, décision, débat ou vote concernant le bénéficiaire en question. Toutefois, le retrait ne doit pas avoir une incidence sur l'existence du quorum.

#### **Signification d'un conflit d'intérêts**

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un membre a un intérêt personnel susceptible d'influencer l'exercice de ses fonctions et responsabilités au sein du Forum.

Un intérêt personnel concerne notamment un avantage économique qui peut être accordé ou fourni à un membre, à un membre de sa famille immédiate ou à une organisation avec laquelle le membre est officiellement lié.

Un conflit d'intérêts *réel* existe s'il survient au moment présent. Un conflit d'intérêts *apparent* est une situation qui pourrait être raisonnablement perçue comme un conflit d'intérêts par un observateur, que ce soit ou non le cas. Un conflit d'intérêts *potentiel* est une situation qui pourrait raisonnablement se produire à l'avenir.

## **Divulgation**

Le Forum et le SCT comptent sur les membres pour qu'ils divulguent leurs conflits d'intérêts individuels, le cas échéant, de façon continue et au fur et à mesure qu'ils se présentent. Les membres doivent remplir chaque année un formulaire de divulgation et le soumettre en toute confidentialité aux présidents du Forum. Ils doivent en outre signaler aux présidents tous les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents qui peuvent parfois survenir. Le président des intervenants doit signaler au Forum multi-intervenants tous les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents avec lesquels il est aux prises.

Les membres examinent l'ordre du jour de chaque réunion du Forum en vue de repérer tout conflit d'intérêts potentiel et, le cas échéant, déclarent tout conflit d'intérêts au début de la réunion.

## **Devoir général de régler tout conflit d'intérêts**

Un membre se retire de toute discussion, décision, débat ou vote concernant une question à l'égard de laquelle il se trouverait en conflit d'intérêts.

Dans la mesure du possible, les membres évitent de se retrouver dans des situations de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, ou s'abstiennent de participer à des activités susceptibles de les placer dans une telle situation. Les membres devraient passer en revue leurs activités et leurs affiliations afin de déterminer si elles pourraient être perçues par un observateur réfractaire comme présentant un conflit d'intérêts avec leur rôle de membre et discuter avec les présidents des mesures à prendre pour remédier au conflit d'intérêts perçu.

Il est impossible de prévoir toutes les situations qui pourraient donner lieu à un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel. Tout membre qui a le moindre doute quant à l'existence d'un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent ou d'une action particulière qui pourrait compromettre l'intégrité du SCT ou du Forum, il doit en faire part aux présidents pour obtenir des conseils et des orientations.

Les présidents veilleront à ce qu'un accord soit conclu entre le membre et le Forum afin de régler le conflit d'intérêts d'une manière qui préserve et protège la réputation de toutes les parties concernées.

# Communication

Une communication claire et en temps opportun permet de maintenir l'élan et d'accroître la productivité au sein du Forum, et se veut un geste de transparence et de responsabilisation envers les intervenants externes.

**Moyens** : au sein du Forum, les membres peuvent communiquer entre eux en dehors des réunions, entre autres, par courriel, listes de diffusion, éditeurs de documents collaboratifs (Google Docs). Le Forum peut communiquer avec les intervenants externes, entre autres, au moyen de sites Web, de bulletins d'information, des médias sociaux ou de listes de diffusion. Le Forum peut faire des présentations lors d'événements existants sur le gouvernement ouvert et peut organiser de nouveaux événements. Le SCT publiera l'information et les documents du Forum sur le site ouvert.canada.ca en français et en anglais.

**Responsabilisation** : le Forum publie en ligne les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions dans un délai de deux semaines, une fois qu'ils ont été approuvés par les membres. Les membres peuvent convenir de publier des documents supplémentaires sur les activités du Forum. Les intervenants externes doivent être invités à formuler des commentaires sur l'information fournie, à poser des questions et à demander de l'information. Le Forum doit prendre des mesures à l'égard des commentaires reçus, et y répondre.

**Participation** : le Forum devrait normalement publier en ligne les avis de réunion et les possibilités de faire des commentaires avant les réunions, ainsi que d'autres avis de participation du public.

# Évaluation

Les membres du Forum devraient évaluer régulièrement les progrès réalisés dans le cadre de leurs travaux aux fins de développement et d'amélioration continus. La première évaluation aura lieu six mois après la mise sur pied du Forum. Par la suite, les membres devraient procéder à une évaluation du Forum chaque année. L'évaluation devrait reposer sur plusieurs moyens, par exemple un sondage préparé par les membres et distribué aux membres et aux non-membres qui s'intéressent au Forum. Les résultats peuvent faire l'objet de discussions lors d'une réunion spéciale à laquelle sont invités les non membres. Une discussion peut s'ensuivre sur la façon de préserver les aspects positifs et d'améliorer les aspects négatifs et donner lieu à l'attribution aux membres de livrables précis comportant des délais.

Les membres peuvent demander une révision ou un examen du présent mandat, en utilisant les protocoles de prise de décision des réunions décrits dans la section « Réunions ».

# Activités

En plus des activités indiquées ci-dessous, les membres du Forum peuvent prendre toute mesure qui, selon eux, fera avancer la cause d'un gouvernement ouvert au Canada.

Ces activités n'ont pas pour but de remplacer les activités que le gouvernement a déjà prévues, comme les consultations en ligne et les réunions en personne pour créer le PAN du PGO.

## Rédaction du plan

Les membres du Forum :

- mobilisent la société civile et d'autres intervenants pour la création du PAN, ce qui peut comprendre la mise en évidence des priorités thématiques, l'identification des problèmes à résoudre et (ou) la suggestion d'idées d'engagement;
- contribuent à la conception du processus de création du PAN (par exemple, nombre d'événements, lieu et format);
- examinent les propositions d'engagement dans le cadre d'un processus ouvert et transparent;
- font tous les efforts raisonnables pour parvenir à un consensus sur les engagements à inclure dans le PAN;
- assurent le respect des dispositions de l'addenda C, *Lignes directrices pour la consultation publique sur les engagements des pays*, [Articles de gouvernance](#) du PGO (en anglais);
- rédigent une préface pour accompagner le PAN final du PGO.

Les membres du Forum peuvent :

- attribuer le rôle de championne des engagements à des organisations d'intervenant.

## Mise en œuvre du plan

Les membres du Forum :

- évaluent et communiquent les progrès réalisés par rapport aux engagements.

Les membres du Forum peuvent :

- encourager le dialogue au sein du gouvernement pour assurer une mise en œuvre efficace des engagements du PAN;
- former des groupes de travail comprenant divers intervenants pertinents pour la mise en œuvre et le suivi des engagements, leurs membres étant sélectionnés à l'aide d'une méthode appropriée (par exemple, par le Forum ou par un appel ouvert);
- appuyer la participation d'organisations d'intervenant pertinentes pour aider les responsables (c'est-à-dire les ministères chargés de la mise en œuvre et tout partenaire intervenant) à mettre en œuvre les engagements qui leur ont été confiés;



- demander aux responsables des engagements de fournir de l'information pertinente sur leurs activités, leurs défis et leurs résultats;
- inviter les responsables des engagements à des réunions pour discuter des défis et explorer des solutions, y compris trouver des partenaires intervenants pour fournir une expertise;
- publier régulièrement des mises à jour conjointes gouvernement-intervenants sur le site Web du Forum.

## **Auto-évaluation à mi-parcours**

Les membres du Forum devraient :

- fournir des commentaires sur un projet d'évaluation.

Les membres du Forum doivent :

- rédiger une préface pour accompagner le rapport d'auto-évaluation à mi-parcours qui tient compte de leurs commentaires sur les progrès réalisés.

## **Rapport sur les progrès réalisés du Mécanisme de rapport indépendant (IRM)**

Les membres du Forum :

- se servent du rapport pour orienter leurs activités et relever les domaines à améliorer.

Les membres du Forum devraient :

- aider le chercheur de l'IRM à recueillir de l'information pour le rapport, par exemple en donnant accès aux principaux participants au processus du PAN du PGO.

## **Auto-évaluation finale**

Les membres du Forum devraient :

- fournir de la rétroaction sur un projet d'évaluation.

Les membres du Forum :

- rédigent une préface pour accompagner le rapport de l'auto-évaluation final, qui tient compte de la rétroaction fournie sur l'ensemble des progrès réalisés.

## **Rapport-bilan de l'IRM**

Les membres du Forum :

- se servent du rapport pour orienter leurs activités et relever les domaines à améliorer.

Les membres du Forum devraient :

- aider le chercheur de l'IRM à recueillir de l'information pour le rapport, par exemple en donnant accès aux principaux participants au processus du PAN du PGO.

## **Changement au sein des membres du Forum**

Les membres du Forum :

- préparent l'information et la formation nécessaires à l'intention des nouveaux membres afin d'assurer une compréhension et des attentes communes.

## **Annexe A. Critères de sélection**

Les candidats au rôle d'intervenant ne doivent pas être des fonctionnaires.

Les candidats au rôle d'intervenant du Forum doivent être en mesure de :

- participer stratégiquement à l'échelle nationale, en faisant preuve de jugement et en entretenant des rapports efficaces avec des hauts fonctionnaires du gouvernement et des membres de la société civile;
- solliciter l'avis de la société civile canadienne et représenter ses préoccupations et intérêts;
- défendre les idées et les valeurs centrales de gouvernement ouvert sur la scène nationale, en particulier plaider en faveur de la participation de la société civile à cet égard, et les exposer clairement;
- participer aux réunions en personne et virtuelles du Forum et aux groupes de travail dont ils sont membres et y contribuer concrètement;
- s'exprimer clairement et avec conviction à propos des questions portant sur le gouvernement ouvert et faire efficacement la promotion d'un gouvernement ouvert auprès de la société civile canadienne.

Autres exigences

- Expérience de longue durée au sein de la société civile et (ou) des bases dans les réseaux de la société civile à l'échelle nationale, régionale ou internationale.
- Expérience dans au moins un domaine de la déclaration du Partenariat pour un gouvernement ouvert (transparence, participation, responsabilisation).
- Respect des principes du gouvernement ouvert en faisant preuve d'un haut niveau d'ouverture, d'intégrité et de responsabilisation (par exemple, communication des plans annuels, des budgets, des comptes audités).
- Capacité à consacrer une journée par mois au Forum et davantage de temps à l'approche des réunions du Forum.

- Compétences susceptibles de faire progresser un programme de la société civile dans le contexte des défis actuels du gouvernement ouvert.
- Réfléchi, à l'écoute et respecté au sein de la société civile nationale ou internationale ou de la communauté des politiques.

## **Appendix B. Processus de présentation des candidatures**

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- un curriculum vitae (maximum de 4 pages);
- une lettre de présentation expliquant a) ce qui vous a incité à devenir membre (ou à proposer la candidature de la personne en question); b) l'expérience et les compétences en matière de gouvernement ouvert; c) les antécédents avérés en matière de leadership, de communication et de stratégie à l'échelle nationale ou internationale (maximum de 2 pages);
- un bon exemple d'une vidéo, d'un article de blogue, d'un article ou d'un texte du candidat qui montre sa capacité de réflexion et ses compétences en communication en ce qui a trait aux questions touchant le gouvernement ouvert et la société civile.

Tous les dossiers de candidature seront téléversés dans leur intégralité dans le site Web public du Forum.

# Sommaire des modifications du mandat

*Réunion du Forum multi-intervenants du 20 novembre 2020*

## Points

- i. **Quoi** : motion visant à supprimer l'exigence relative à la participation de la société civile externe au comité de sélection de la société civile du Forum multi-intervenants.
- ii. **Où** : aux sections « Membres » et « Sélection des membres intervenants ».
- iii. **Mesure** : texte supprimé : « et deux volontaires de la communauté des intervenants canadiens. Au moins trois membres du comité doivent être des représentants d'organismes à but non lucratif enregistrés au Canada. Les candidats aux postes de volontaires au sein du comité seront invités à envoyer aux présidents du Forum un curriculum vitae et une courte lettre expliquant leurs motivations et leurs qualifications à jouer ce rôle ».
- iv. **Décision** : motion adoptée

*Réunion du Forum multi-intervenants du 9 janvier 2023*

## Points

- i. **Quoi** : motion visant à supprimer l'exigence selon laquelle deux des membres du gouvernement doivent être des représentants du SCT.
- ii. **Où** : aux sections « Membres » et « Sélection des membres du gouvernement ».
- iii. **Mesure** : texte changé de : « Parmi les représentants du gouvernement, notons deux représentants du SCT et deux représentants d'autres ministères ». Texte changé pour: « Les représentants du gouvernement comprendront au moins un représentant du SCT ».
- iv. **Décision** : motion adoptée